

genre et il faudra exercer une surveillance étroite sur ce point. Je partage l'opinion du ministre des Finances, exprimée l'autre soir lorsqu'il nous a parlé de la question des régies. Il s'est placé à un point de vue très élevé en faisant des observations sensées. C'est à mon sens le meilleur discours qu'il ait prononcé depuis son entrée en fonctions.

Depuis trois ou quatre ans, le gouvernement du Canada a accordé à notre population un crédit sans précédent. On me permettra d'illustrer ma pensée. D'aucuns affirmeront: "La mesure s'imposait." C'est possible, mais voyons un peu ce qu'a fait le Gouvernement. En vertu du plan national de l'habitation, l'État a prêté des sommes d'argent si considérables qu'au cours des six ou huit derniers mois les personnes qui construisaient en vertu de la loi nationale sur l'habitation pouvaient acquérir des habitations moyennant un dépôt extrêmement modique. Aussi, le crédit a augmenté d'une façon extraordinaire. Je ne prétends pas que ces personnes n'avaient pas besoin des habitations en question. C'est le problème du crédit qui m'intéresse dans ce cas.

Le Gouvernement a aussi annoncé aux banques qu'elles pouvaient prêter de l'argent aux cultivateurs afin de leur permettre d'acheter des camions, des tracteurs, des javeuses et d'autres instruments aratoires. L'État garantissait 15 p. 100 de la totalité des prêts avancés par les banques, mais ne donnait aucune garantie au sujet des contrats personnels. En d'autres termes, si les billets n'étaient pas acquittés sur un montant de 15 millions de dollars pris sur un prêt total de 100 millions, le Gouvernement s'engageait à verser ces 15 millions. Cette méthode a également mis en circulation des millions de dollars au Canada. Encore une fois, je ne prétends pas que nos cultivateurs n'avaient pas droit à ce crédit, mais c'est l'étendue du crédit accordé qui m'inquiète.

L'État a ensuite réduit l'intérêt sur les obligations du gouvernement fédéral à 2 $\frac{3}{4}$  p. 100. Le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck), répondant à la question que je lui avais posée, a affirmé que si le Gouvernement portait l'intérêt sur ses obligations à 4 p. 100 il en vendrait beaucoup plus. Le sénateur de Toronto (l'honorable M. Hayden) a prétendu par la suite qu'il en résulterait une hausse du coût de la vie. Il n'en est rien cependant. La mesure atteindrait les contribuables qui paient un impôt sur leur revenu, mais elle ne toucherait pas au coût de subsistance d'un jeune homme qui doit faire vivre son épouse et deux enfants

avec un revenu annuel de \$2,400, car ce jeune homme n'est pas frappé d'un impôt sur son revenu.

**L'honorable M. McKeen:** Que dire de la taxe de vente?

**L'honorable M. Haig:** Le bill à l'étude ne vise pas cette taxe. Toutefois, j'avertis mon collègue (l'honorable M. McKeen) que si cet état de choses persiste il sera à même de constater, lors de la présentation du prochain budget, le rôle important que joue l'impôt sur le revenu dans le régime fiscal du Canada.

**Une voix:** Nous le savions déjà!

**L'honorable M. Haig:** Honorables sénateurs, les trois éléments que je viens de mentionner ont fort accru les sommes d'argent dépensées au pays. Empêcher les agriculteurs d'acheter à crédit, de sorte qu'ils ne pourront se procurer d'instruments aratoires coûteux, réduire les prêts à l'égard de la construction de logements ou, enfin, verser un intérêt de 4 p. 100 à l'égard d'obligations de l'État peuvent être des mesures dangereuses du point de vue politique; cependant, je soutiens qu'en recourant à de telles mesures, on épargnerait des millions de plus qu'en adoptant la présente mesure.

Mon collègue de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris) a dit récemment que si je possédais la solution au problème actuel que suscite le niveau de vie chère, je devrais en faire part au Gouvernement. Je le répète, cela ne m'incombe pas. Cependant, le nœud du problème vient de ce qu'il se dépense trop d'argent. Ainsi, on m'a dit, au cours d'une séance de l'un de nos comités permanents, l'an dernier, que les bénéfices réalisés en vertu de la loi nationale sur l'habitation étaient remis à l'État. Cela se peut bien, mais comment a-t-on réalisé ces bénéfices? Lorsque l'organisme national à l'égard de l'habitation a été institué, le gouvernement a remis aux concessionnaires nommés en vertu de la loi, des bâtisses valant 140 millions qu'il avait érigées durant la guerre.

**L'honorable M. Aseltine:** Combien ont-ils payé ces bâtisses?

**L'honorable M. Haig:** Pas un sou. Les concessionnaires ont promis que tous les bénéfices seraient, chaque année, remis à l'État en paiement des bâtiments qu'ils avaient reçus. Les administrateurs ne peuvent cependant réaliser aucun bénéfice, tant qu'ils n'auront pas remboursé le montant de 140 millions. De 1942 à 1944, on a construit des maisons dans le voisinage des camps militaires et des usines de guerre. La construction coûtait alors la moitié moins cher qu'aujourd'hui. On a donc réalisé des bénéfices considérables dans la vente de ces maisons. Je